



Lycée Amiral Ronarc'h
3 rue Mozart
29200 BREST
Ce.0290008b@ac-rennes.fr

FONCTIONNEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Tout nouveau demi-pensionnaire complète la présente fiche d'inscription et achète au service de gestion du lycée une carte d'accès au restaurant scolaire valable pour toute la scolarité au lycée (coût de la carte en 2024: **6,00 €**).

La carte sera remise le jour de la rentrée (si le règlement est joint au dossier d'inscription).

Les modalités d'inscription au service de restauration (forfait ou à la prestation) sont susceptibles d'évoluer à la rentrée 2024.

Celles-ci vous seront communiquées après validation du Conseil d'Administration (juillet 2024).

RÉGION BRETAGNE – DES TARIFS ACCESSIBLES ET SOLIDAIRES

Conformément à la décision du Conseil Régional de Bretagne visant à davantage de solidarité et dans une démarche du bien-manger, les tarifs de restauration sont calculés selon vos ressources.

A partir du 01 juin 2024, l'inscription en ligne est indispensable (bretagne.bzh/dansmonlycee) afin de connaître le tarif qui vous sera appliqué à la rentrée.

Sans inscription de votre part, le tarif maximum (soit le repas occasionnel : 4.60 €) vous sera appliqué.

ATTENTION, l'inscription au dispositif régional (détermination du tarif applicable) est indépendante de la présente inscription au service de restauration du lycée.

L'Adjoint Gestionnaire,
Jean-Marc PITON

✕

Demande d'inscription à la demi-pension à la rentrée 2024-2025

Nom Prénom(s) de l'élève : Classe (Septembre 2024) 2nde

Joindre un chèque de 6.00 € pour la carte de self à l'ordre de : M. l'Agent Comptable du Lycée Amiral Ronarc'h BREST

NOM et SIGNATURE du RESPONSABLE FINANCIER